

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE PROTECTION ET DE
CONSERVATION DU**



Vulbens, le mardi 10 février 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 06 FEVRIER 2015
A SAVIGNY**

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., HONCZARUK G.,
Commune de Chevrier : REINHARDT C., LAPRAZ L.,
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J.,
Commune de Dingy-en-Vuache : /
Commune de Savigny : FOL Y., SUBLET V.,
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET JL.

Excusés : PYTHON F., MORIN N., VUICHARD J.-L., AVANTHAY M., PREVOST C.,
Invités : FOL B., LOUBIER P., VIOUD M., MEYNET G., SCHOEMANN C., PATRY S.

Madame le Maire de Savigny accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil municipal et félicite le SIPCV pour ses actions.

Jean-Louis DUCRUET (JLD), Président du SIPCV, la remercie pour son accueil.

Madame véronique SUBLET est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2014 à Clarafond-Arcine.

Stéphane PATRY prend la parole et propose à l'assemblée de délibérer sur les points d'ordres du jour :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 / M14

*Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Jean Louis DUCRUET, Président,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	706.05 €			13 170.21 €		
Opérations de l'exercice	7 117.66 €	7 045.91 €	59 328.79 €	57 740.86 €		
TOTAUX	7 823.71 €	7 045.91 €	59 328.79 €	70 911.07 €		
Résultats de clôture	777.80 €			11 582.28 €		10 804.48 €
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	777.80 €			11 582.28 €		10 804.48 €
RESULTATS DEFINITIFS	777.80 €			11 582.28 €		10 804.48 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **777.80 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **11 582.28 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

- 002 Excédent de fonctionnement reporté **+ 10 804.48 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 777.80 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 777.80 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2015

Suite à la proposition de Béatrice FOL (BF), le calcul des contributions communales présenté ci-dessous tient compte de la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (*Insee, Recensement de la population 2012*).

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la répartition des contributions communales 2015 telle qu'elle figure ci-après :

	Population 2015	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	Participation Exceptionnelle (3)	Montant total (arrondi)
Chaumont	438	833.33 €	490.70 €	802.20 €	2 126 €
Chevrier	454	833.33 €	508.63 €	0 €	1 342 €
Clarafond-Arcine	927	833.33 €	1038.54 €	1697.80 €	3570 €
Dingy-en-Vuache	656	833.33 €	734.93 €	0 €	1 568 €
Savigny	806	833.33 €	902.98 €	0 €	1 736 €
Vulbens	1 182	833.33 €	1 324.22 €	0 €	2 158 €
TOTAL	4 463	5 000.00 €	5 000.00 €	2 500.00 €	12 500€

(1) Participation fixe : 5 000 € répartis à raison de 1/6^{ème} par commune,

(2) Participation proportionnelle : 5 000 € répartis au prorata du nombre d'habitants,

(3) Participation exceptionnelle des communes de Chaumont et de Clarafond-Arcine répartie au prorata du nombre d'habitants.

BUDGET PRIMITIF 2015

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **163 700 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **83 900 €**

Yann FOL (YF) prend la parole et rappelle à l'assemblée que l'ACCA de Savigny va faire reconstruire le chalet des chasseurs situé au lieu-dit « Les Baraques », incendié à la fin du mois de novembre 2014. Le parking situé aux abords nécessite lui aussi d'être réaménagé (trafic important de camions grumiers).

Il demande par conséquent au SPCV s'il accepte de participer financièrement à la remise en état de ce parking ? Il s'agirait de prendre en charge l'apport de matériaux (graviers concassés), qui seraient mis en place et tassés par la commune. Le coût s'élève à environ 2 000 €.

SP indique que cette action peut être inscrite au compte 2152 « *Installations de voirie* » de la section d'investissement du BP 2015, en remplacement des travaux programmés le long de la RD 908a (nettoyage du talus). Cette action ne sera par contre pas subventionnée.

JLD propose de monter le dossier et de le présenter au prochain comité syndical.

PROJET DE FUSION DU SPCV ET DU SIAV

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du projet de réforme des collectivités territoriales en Haute-Savoie, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a rendu son premier rapport, qui préconise une fusion du SPCV et du SIAV.

Extrait du texte :

« Proposition n°6 : fusion du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache.

En outre, en raison de leur objectif commun, aménagement dans les domaines forestiers en vue de la préservation des richesses naturelles sur un seul et même secteur géographique, le rapprochement entre le syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et le syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache sera réalisé. »

Il demande par conséquent à l'assemblée de se positionner pour ou contre cette fusion.

Deux solutions s'offrent au SPCV :

- Construire un rapprochement, ou
- Rester « tel quel », mais avec peu de soutien. Il rappelle que les quatre maires concernés par les deux syndicats, ont exprimés, lors de la réunion des maires de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) le 02 février 2015, leur position en faveur de cette fusion.

Il informe également le comité que les délégués du SIAV, réuni le 04 février 2015 à Valleiry, ont approuvé à l'unanimité le projet de fusion du SPCV et du SIAV.

Si ce rapprochement doit avoir lieu, JLD souhaite que soit garantie la préservation des milieux naturels et que la promotion du tourisme se poursuive dans des proportions raisonnables. Il rappelle la nécessité d'être vigilant sur la maîtrise des coûts et ajoute que cette fusion n'apportera aucun gain à la nouvelle structure.

Jacques BORDON (JB) préfère le mot « rapprochement » à celui de « fusion » souhaitant que ce nouveau syndicat ne soit pas la somme des deux autres. La philosophie du SPCV doit être préservée, à savoir « *protéger et conserver le Vuache* ». La problématique du transfert de biens fonciers reste sa principale inquiétude, cinq des onze communes n'ayant pas contribué au financement des parcelles acquises.

JLD pense que les statuts du futur syndicat devront intégrer, comme un SIVOM, deux vocations / deux domaines de compétence, à savoir la préservation des milieux naturels d'une part et l'aménagement « doux » du territoire d'autre part. Il espère que les services juridiques de la sous-préfecture seront au rendez-vous pour aider le SIAV et le SPCV à construire ce projet.

YF estime que le succès de la fusion passera par là. Il espère que ce rapprochement sera le moins douloureux possible et insiste sur la nécessité de rester vigilant. Il ajoute qu'il faudra faire attention à la représentativité des communes au sein de la nouvelle structure.

BF est rassurée, car le « temps » est avec les syndicats. L'échéance pour cette fusion étant fixée au 1^{er} janvier 2017, il n'y a pas d'urgence, le projet pourra être longuement mûri.

Gisèle MEYNET imagine une co-construction, pilotée par les deux syndicats. Elle rappelle que les objectifs du SIAV et du SPCV ne sont pas opposés, mais complémentaires.

Fabrice DOMERGUE rappelle que le SIAV s'est peu à peu engagé dans des compétences similaires à celles du SPCV (gestion des biotopes protégés par exemple). Idem dans l'autre sens, avec la conception et le financement par le SPCV de mobiliers d'informations (Parcours de Découverte du Vuache). Il pense que les quatre communes concernées par le SIAV et le SPCV sont sensibles à la différence qui existe entre les deux structures, mais que cela est moins évident pour les sept autres !

Olivier PINGET (OP) souhaite que soient rappelées les raisons qui ont conduit les élus à créer deux syndicats. Il se demande quel intérêt représente le Vuache pour les communes éloignées ?

JLD et JB rappellent que le SPCV est né en 1990, suite au refus du classement du Vuache par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), et afin que les six communes riveraines mènent elles-mêmes des actions de gestion sur leur territoire.

Le SPCV a pour objet l'étude, la proposition et la mise en œuvre de toute mesure tendant à la préservation des richesses naturelles, de la flore et de la faune de la montagne du Vuache. La compétence géographique du syndicat est, depuis 2007, constituée par l'ensemble du territoire des communes syndiquées.

JLD rappelle également l'importance du volet communication qu'a toujours défendu le SPCV, pour « Bien faire, et le faire comprendre ».

Le SIAV a lui été créé en 1971 entre les communes de Dingy-en-Vuache, Savigny et Vulbens, pour les études et réalisations en vue de l'aménagement dans les domaines forestier et touristique de la région du Vuache. Profitant des opportunités offertes par La Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74), notamment en termes de création et de balisage d'itinéraires de randonnée pédestre, il s'est élargi en 1998 avec l'entrée de six communes : Chevrier, Valleiry, Viry, Vers, Chênex et Jonzier-Epagny.

JLD ajoute que les aménagementements du SIAV ont systématiquement été réalisés sur le piémont de la montagne, pour d'une part renforcer les actions de conservation et de protection du Vuache et d'autre part valoriser les activités économiques autour des villages (hôtellerie, restauration, produits du terroir, etc.).

Denis CHAUMONTET explique qu'il ne s'oppose pas au rapprochement des deux syndicats.

Louis LAPRAZ pense que cette fusion sera intéressante et quelle permettra de modérer les positions parfois « extrémistes » concernant la réalisation de certaines activités.

OP propose de profiter de la création de cette nouvelle structure pour intégrer d'autres communes proches du Vuache et de ses préoccupations (Chessenaz, Chêne-en-Semine, Frangy, etc.).

Pascal LOUBIER pose une question : si la majorité des communes est favorable à cette fusion, le projet sera validé, mais que se passera-t-il si une majorité désapprouve ce rapprochement ? JLD répond que la seconde éventualité est aujourd'hui très peu probable.

Après débat, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de rapprochement du SPCV et du SIAV.

Pour conclure JB rappelle que le Vuache n'est pas une barrière et qu'il a réussi au contraire à réunir les deux versants, ainsi que les communes de l'ouest du canton de Saint-Julien en Genevois (SIAV). La préoccupation principale du futur syndicat sera donc bien LE VUACHE !

QUESTIONS DIVERSES :

- **Plaquette Natura 2000** : SP présente à l'assemblée le projet de plaquette d'information pour le site Natura du « Massif du Mont Vuache ». Ce document A4, plié en 3 et en couleurs, rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, informe sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, témoigne des opérations réalisées par le SPCV et invite la population à participer à ces actions à travers les différents outils proposés. Il a pour objectif de sensibiliser d'avantage les utilisateurs du massif aux richesses naturelles qu'il recèle et leur fragilité. La plaquette sera validée lors du prochain Comité de Pilotage Natura 2000, qui sera organisé au printemps 2015.
- **Trail de Musièges** : Monsieur Dan ANDRIC, organisateur de l'édition 2014, a récemment contacté le SPCV pour préparer l'édition 2015. Par conséquent et pour se conformer à la demande du syndicat, il propose d'organiser la manifestation le 26 septembre 2015, soit en dehors de la période sensible pour la faune sauvage (du 1^{er} mars au 30 juin). Un second contact sera pris prochainement pour étudier le tracé du parcours. SP lui a demandé de prendre également contact avec les ACCA concernées. YF émet une réserve sur l'acceptation des ACCA, plusieurs manifestations sportives du même type étant programmées à cette période.
- **Balisage des chemins sur la montagne** : SP explique au comité qu'en collaboration avec « l'Atelier du promeneur » et le CG74, le SIAV a réalisé en fin d'année 2014 les plans pour la remise à niveau du balisage du GR « Balcon du Léman » de Chaumont au Pont Carnot (commune de Chevrier). Le matériel de balisage (poteaux directionnels, balises et pictogrammes) sera livré au mois de mai 2015 par l'entreprise Teractem. La question se pose pour laisser ou non le mobilier de balisage actuellement en place (panneaux en bois gravés, réalisés par Christian PREVOST, ancien agent de l'ONF / Office National des Forêts). D'un côté, ces panneaux appartiennent au « patrimoine » de la montagne, d'un autre, ils peuvent induire en erreur le promeneur, les temps de marche indiqués n'étant plus les mêmes. La charte de balisage des itinéraires PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) prévoit que ces panneaux soient enlevés. Après débat l'assemblée décide de laisser l'ancien balisage pour le moment, et d'attendre que le CG74 demande de les enlever.
- **Réaménagement de la Gravière à Vulbens** : Fabrice DOMERGUE fait le point sur les travaux de réaménagement du site d'extraction des alluvions du Rhône à Collogny : Dans le cadre de l'exploitation de la carrière, la commune de Vulbens a mis à disposition 585 m² de terrain afin que la S.A.R.L. DESCOMBES Père et Fils puisse mettre en place des mesures spécifiques de conservation et de compensation écologiques :
 - Aménagement d'une zone humide : Création de trois mares de tailles, formes et profondeurs différentes, afin de s'assurer qu'elles soient colonisées par les amphibiens. Les mares ont été profilées puis végétalisées avec des plantations héliophytes (plantes semi-aquatiques).
 - Création d'un hibernaculum : L'hibernaculum consiste à décaisser 2x2 mètres sur une profondeur de 2 mètres. La fosse est ensuite comblée par couches successives de matériaux différents (blocs de pierre, branchages) formant des cavités colonisées par les reptiles.
 - Mise en place de buissons thermophiles : Ces plantations sont favorables à la nidification des passereaux et à la halte migratoire de nombreuses espèces (zone de refuge ou de reproduction des micromammifères, reptiles et amphibiens).

JLD ajoute qu'un panneau d'information est en cours d'élaboration. Il propose de réfléchir à un emplacement qui limitera l'impact des visiteurs sur ces aménagements. Il propose également que le SIPCVC soit associé à l'entretien de ces futurs aménagements. L'assemblée approuve.

Le Président lève la séance à 21h30 et la commune de Savigny convie le comité à un repas.

Lexique des abréviations :

BF : Béatrice FOL

JB : Jacques BORDON

JLD : Jean-Louis DUCRUET

OP : Olivier PINGET

SP : Stéphane PATRY

YF : Yann FOL

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ASTERS : Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie

ATMB : Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc

CA 73/74 : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CCBCG : Contrat Corridors Biologiques Champagne Genevois

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

CHRA : Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'objectifs Natura 2000

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FRAPNA : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature

HEPIA : Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAEC : Projet agroenvironnemental et climatique

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDV : Parcours de découverte du Vuache

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SBG : Société botanique de Genève

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCVC : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMECRU : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses

SMS : Syndicat Mixte du Salève